

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 29 juillet 2020**

Le 29 juillet 2020 à 18h00, le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE
Patrick PIN représenté par Yves MESNARD
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO

CT4/290720/18**Sur le rapport de Serge PEROTTINO****Budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement – Travaux d'amélioration de la forêt communale**

Chaque année le service forêt du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile met en œuvre des chantiers forestiers sur des parcelles communales. Ces travaux de génie forestier visent à améliorer et à valoriser les peuplements situés sur ces parcelles. Aujourd'hui le solde de l'opération correspondante ne permet pas d'engager les travaux prévus en 2020.

L'opération d'investissement 2017404400, travaux amélioration forêt communale, d'un montant de 142 000 euros TTC, inscrite au budget EST, enregistrée dans l'autorisation de programme 174 232 BP du programme 23 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 78 000 euros TTC.

Cette révision porte le montant de l'opération 2017404400 d'un montant avant révision de 142 000 euros TTC à un montant révisé de 220 000 euros TTC.

Ce type de dépenses est subventionnable à hauteur de 60% par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre de l'aide aux communes.

Au vu de qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- La saisine de la Présidente de la Métropole en date du 13 juillet 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision et à l'affectation de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De donner un avis favorable à la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2017404400 d'un montant de 78 000 euros TTC selon le budget EST attachée au programme 23 Agriculture Forêt et Paysage Code AP 174232 BP, portant le montant total de l'opération à 220 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget primitif 2020 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en dépenses d'investissement selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée comme suit :

Mandaté antérieur : 97 567,88 euros TTC.
CP 2020 : 84 000 euros TTC.
CP sur exercices suivants : 38 434,12 euros TTC.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200729-CT4-290720-18-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020